

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 10
- votants 11
- absents 1
- exclus 0

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 septembre 2021 à 18 heures 00



Date de convocation :
16 septembre 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
16 septembre 2021

Objet

Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony
Absente avec procuration : WINTERSTEIN Martine donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place une garderie pour les enfants des écoles du RPI le mercredi après-midi. Cette garderie pourrait être mise en place, avec l'accord des 7 communes du RPI, à partir du mercredi 6 octobre 2021. Pour se faire, le recrutement d'un agent contractuel est essentiel.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour la création d'une garderie le mercredi après-midi en dehors des vacances scolaires.

Sur le rapport de Madame le Maire après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois, allant du 6 octobre 2021 au 6 juillet 2022 inclus, hors vacances scolaires.

Cet agent assurera des fonctions d'accueil et de garde d'enfants à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures (pendant le temps scolaire).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 30 septembre 2021

Le Maire

